

MUNICIPALITÉS
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le douzième jour de décembre deux-mille-vingt-trois, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12207-12-2023 TNO

Adoption du règlement numéro 2023-421 TNO *Règlement pour l'adoption du budget 2024 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, une copie du règlement numéro 2023-421 TNO titré *Règlement pour l'adoption du budget 2024 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie* a été transmise aux membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, le 7 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son cout, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le règlement numéro 2023-421 TNO titré *Règlement pour l'adoption du budget 2024 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme
(Sous réserve de son approbation)
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 15^e jour de décembre 2023*

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - Service des finances, MRC HG

c.c. - M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG

MRC de La Haute-Gaspésie
464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418.763-7791
Télécopieur : 418.763-7737
Adresse électronique : greffe@hautegaspesie.com
Site Web: www.hautegaspesie.com

MUNICIPALITÉS
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le douzième jour de décembre deux-mille-vingt-trois, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-421 TNO

Règlement pour l'adoption du budget 2024 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, le 22 novembre 2023, il fut donné un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2023-421 TNO titré *Règlement pour l'adoption du budget 2024 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*;

CONSIDÉRANT QUE les revenus anticipés des territoires non organisés de la MRC, pour l'année 2024, sont de 613 125,00 \$ et que les dépenses prévues pour cette période sont de 613 125,00 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le règlement portant le numéro 2023-421 TNO ordonnant et statuant ce qui suit :

Que le règlement numéro 2023-421 TNO soit adopté avec dispense de lecture.

Article 1: Adoption

Que le budget 2024 pour les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie soit adopté, tel que présenté, avec les revenus et les dépenses.

Article 2: Dépôt

Qu'une copie dudit budget soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote A-580.

Article 3: Publication

Qu'un résumé du budget soit affiché sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Article 4: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE DOUZIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme
(Sous réserve de son approbation)
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 15^e jour de décembre 2023*

La directrice générale et greffière-trésorière,



Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - Service des finances, MRC HG

c.c. - M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG

DATE 05-12-2023 14:18:01
 IMPRIME LE: 05-12-2023
 ORGANISATION T.N.O.

PRÉVISIONS
 BUDGÉTAIRES

Cote A-580
Règlement numéro 2023-421 TNO
Budget 2024 TNO de la MRC HG

Séance extraordinaire du 12 décembre 2023

DATE: DU 01-01-2023 AU 31-12-2023

		PERIODE: DE 2023-01	A 2023-12
		REVENUS	
		BUDGET	BUDGET
		2023	2024
01 00000	REVENUS		
01 21000	TAXES		
01 21100	SUR LA VALEUR FONCIÈRE	313,319-	336,286-
01 21200	SUR UNE AUTRE BASE	55,950-	65,310-
01 21000	TOTAL TAXES	369,269-	401,596-
01 22000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	75,273-	76,157-
01 23000	SERVICES RENDUS		
01 23100	SERVICES RENDUS AUX ORG. MUNICIPAUX	10,000-	750-
01 23000	TOTAL SERVICES RENDUS	10,000-	750-
01 24000	IMPOSITION DE DROITS	2,750-	40,500-
01 26000	AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	6,500-	5,000-
01 27000	AUTRES REVENUS	48,000-	45,000-
01 30000	TRANSFERTS		
01 37000	TRANSFERTS DE DROIT	13,965-	32,222-
01 38000	AUTRES TRANSFERTS	11,912-	11,900-
01 30000	TOTAL TRANSFERTS	25,877-	44,122-
01 00000	TOTAL REVENUS	537,669-	613,125-

DATE 05-12-2023 14:18:02
IMPRIME LE: 05-12-2023
ORGANISATION T.N.O.

PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES

PAGE 2

PERIODE: DE 2023-01 A 2023-12
CHARGES

DATE: DU 01-01-2023 AU 31-12-2023

		BUDGET 2023	BUDGET 2024
02 00000	CHARGES		
02 10000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
02 11000	CONSEIL DES MAIRES	48,600	46,750
02 12000	GREFFE ET APPLICATION DE LA LOI	17,250	18,940
02 13000	GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	56,943	64,600
02 15000	ÉVALUATION	20,000	40,000
02 19000	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	76,170	78,839
02 10000	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	218,963	249,129
02 20000	SÉCURITÉ PUBLIQUE		
02 21000	POLICE	25,621	27,414
02 22000	SÉCURITÉ INCENDIE	57,799	52,861
02 23000	SÉCURITÉ CIVILE	6,500	7,500
02 29000	AUTRES	15,000	15,000
02 20000	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	104,920	102,775
02 30000	TRANSPORT		
02 31000	RÉSEAU ROUTIER		
02 32000	VOIRIE MUNICIPALE	61,150	101,700
02 33000	ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	60,000	60,821
02 34000	ÉCLAIRAGE DES RUES	4,500	5,000
02 31000	TOTAL RÉSEAU ROUTIER	125,650	167,521
02 36000	TRANSPORT COLLECTIF	1,761	1,977
02 30000	TOTAL TRANSPORT	127,411	169,498
02 40000	HYGIÈNE DU MILIEU		
02 45000	MATIÈRES RÉSIDUELLES	40,885	50,282

PERIODE: DE 2023-01 A 2023-12

DATE: DU 01-01-2023 AU 31-12-2023

HYGIÈNE DU MILIEU

		BUDGET 2023	BUDGET 2024
02 40000	TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	40,885	50,282
02 60000	AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT		
02 61000	AMENAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	20,508	21,227
02 62000	PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2,103	2,182
02 60000	TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELO	22,611	23,409
02 70000	LOISIRS ET CULTURE		
02 70100	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES		
02 70120	CENTRES COMMUNAUTAIRES	5,250	5,900
02 70130	PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES	2,100	3,700
02 70190	AUTRES	15,529	8,432
02 70100	TOTAL ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	22,879	18,032
02 70000	TOTAL LOISIRS ET CULTURE	22,879	18,032
02 00000	TOTAL CHARGES	537,669	613,125

